



LE LOISIR D'AGIR ENSEMBLE
EN ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Mémoire présenté par le
CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR

dans le cadre de la consultation publique sur
la proposition de politique
Le milieu communautaire :
un acteur essentiel au développement du Québec

Montréal
Juillet 2000

SOMMAIRE

LE LOISIR D'AGIR ENSEMBLE EN ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

“Lorsqu'un nombre important de citoyens sont résolus de prendre leur temps en main en acceptant d'emprunter la route de l'effort, de l'expression, de l'ouverture, du dépassement, c'est toute la collectivité qui prend le goût de la santé, de l'équilibre, de la force, de la consistance, de la fierté et de la dignité”.

Livre blanc sur le loisir, 1979

QUI SOMMES-NOUS?

Un des hauts lieux de l'engagement social au Québec, le loisir, n'est pas un simple geste de consommation. Plus de 135 000 bénévoles y consacrent temps et ressources à animer des lieux d'apprentissage, de solidarité et de mieux-être au bénéfice de plus de 3,5 millions de citoyennes et de citoyens. Ils sont 1 035 000 membres et utilisateurs réguliers regroupés au sein de 45 organismes nationaux, 138 organismes régionaux et 7000 groupes locaux. Le Conseil québécois du loisir est l'interlocuteur de l'État en matière de loisir, il a comme mission de promouvoir les bienfaits, le bénévolat et l'organisation associative du loisir ainsi que d'œuvrer au développement et à l'accessibilité à un loisir de qualité.

LE DOMAINE DU LOISIR

Reconnu comme droit en 1948 par la Déclaration universelle des droits de l'homme, le loisir fut subséquemment par d'innombrables chartes, pactes et conventions. Le loisir est également un service social et un champ de compétence de primauté provinciale dont les retombées positives pour la personne, la collectivité, l'économie et l'État ont été très largement démontrées.

L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME EN LOISIR CULTUREL, PLEIN AIR, SCIENTIFIQUE, SOCIO-ÉDUCATIF, TOURISTIQUE

Des milliers de Québécoises et de Québécois ont choisi de s'engager dans une diversité de secteurs dont le dénominateur commun est le loisir. Cette prise en charge et cet exercice de la citoyenneté se réalisent tant dans le domaine du loisir culturel, plein air, scientifique, socio-éducatif et touristique. La reconnaissance de la valeur de cet engagement fut d'ailleurs reconnue par un grand nombre d'intervenants et à plusieurs occasions.

À PROPOS DE LA PROPOSITION DE POLITIQUE

Le milieu fédéré du loisir reconnaît que la proposition de politique couvre plusieurs problématiques, particulièrement à l'égard :

- du **financement** qui contrairement à ce qui est avancé dans le document , a connu, sauf pour une bonification récente, au cours de la dernière décennie, des réductions drastiques qui ont eu comme conséquences la démobilisation des bénévoles, la diminution de l'accessibilité ainsi que des pertes d'emploi. L'adoption de la politique devrait être assortie d'une augmentation des budgets dédiés par les divers ministères concernés. Le financement de base doit être privilégié, adéquat et accordé sur une base au moins triennale;
- du **partenariat** avec l'État qui, en application dans le milieu du loisir depuis plus de vingt ans, est très certainement une avenue à poursuivre. Toutefois, notre pratique de ce mode de relation avec l'État, nous démontre que les principes de base inhérents à la création d'un véritable partenariat sont souvent nuancés dans l'application ce qui entraînent beaucoup d'insatisfaction et d'incompréhension des bénévoles et des intervenants. De plus, bien que sous l'angle légal, l'autonomie soit une caractéristique intrinsèque des organismes, il appert que de grandes modulations existent au niveau de son respect. A cet égard, l'autonomie des organismes dans leurs relations avec l'État et ses représentants ne peut être considérée comme acquise;
- de la **régionalisation**, qui semble préconiser comme seul mode d'intervention à soutenir en omettant l'intervention sectorielle qui n'est pratiquement pas présentée et mise à contribution. Le mécanisme de financement des regroupements et la volonté initiale de ne pas entendre les regroupements à la consultation viennent, entre autres, corroborer les craintes d'absence de reconnaissance de ce mode de fonctionnement dont se sont démocratiquement dotés un grand nombre de citoyens.

TABLE DES MATIÈRES

<i>INTRODUCTION</i>	<i>1</i>
<i>1.0 QUI SOMMES-NOUS?</i>	<i>2</i>
<i>1.1 LE CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR</i>	<i>2</i>
<i>1.2 LES ORGANISMES NATIONAUX DE LOISIR</i>	<i>5</i>
<i>1.3 LE RÉSEAU FÉDÉRÉ DU LOISIR</i>	<i>8</i>
<i>2.0 LE DOMAINE DU LOISIR</i>	<i>10</i>
<i>2.1 LE LOISIR : UN DROIT DE LA PERSONNE</i>	<i>10</i>
<i>2.2 L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME EN LOISIR CULTUREL, DE PLEIN AIR, SCIENTIFIQUE, SOCIO-ÉDUCATIF ET TOURISTIQUE</i>	<i>12</i>
<i>3.0 À PROPOS DE LA PROPOSITION DE POLITIQUE</i>	<i>14</i>
<i>3.1 LE FINANCEMENT</i>	<i>14</i>
<i>3.2 LE PARTENARIAT</i>	<i>16</i>
<i>3.3 LA RÉGIONALISATION</i>	<i>17</i>
<i>3.4 NOS RECOMMANDATIONS</i>	<i>18</i>
<i>CONCLUSION</i>	<i>20</i>
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	<i>21</i>

Dans ce document, le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Il inclut le genre féminin de façon non discriminatoire chaque fois qu'il désigne des personnes.

INTRODUCTION

Chaque jour, et ce depuis de nombreuses années, dans le milieu du loisir, des hommes, des femmes, des personnes âgées, des jeunes, des personnes handicapées, des travailleurs, des chômeurs consacrent du temps et des ressources à animer leurs milieux de vie local, régional ou national; à créer et à maintenir des lieux d'apprentissage, de solidarité, d'échanges et de mieux-être. **Ils dédient leur temps libre au temps libre des autres;** créent des emplois, font de la prévention, partagent leurs valeurs et agissent comme créateurs de qualité de vie. Ils rappellent le bonheur de vivre, de grandir, de partager, de s'épanouir par la coopération, le respect de soi et des autres à travers le loisir.

En réponse aux besoins de leurs milieux alimentés par des valeurs et des convictions profondes dans le cadre d'autonomie et de démocratie qu'ils se sont donnés, des hommes et des femmes ont choisi l'engagement social en loisir. Ils ont opté pour le modèle associatif, un lieu de coopération.

Pour 135 000 bénévoles, leurs loisirs ne représentent pas un concept abstrait ou un simple geste de consommation, mais plutôt une passion, un intérêt pour une ou plusieurs disciplines (histoire, chant, spéléologie, loisir scientifique, etc.) ou des groupes de notre société (jeunes, personnes âgées, etc.). Ils s'épanouissent à travers une multitude d'interventions partout au Québec.

Bousculés depuis plus d'une décennie par des remises en question récurrentes de leur financement, les bénévoles du loisir et leurs représentants rappellent que de profondes modifications, tant au plan budgétaire qu'au plan des orientations, ont bouleversé, voire même déstabilisé le milieu. Ils soulignent toutefois que ces derniers mois, des gestes concrets, des premiers pas, ont été posés en faveur du loisir afin d'améliorer la situation des organismes.

1.0 QUI SOMMES-NOUS?

1.1 LE CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR

MISSION

Le Conseil québécois du loisir a pour mission de promouvoir les bienfaits, le bénévolat et l'organisation associative du loisir ainsi que d'œuvrer au développement et à l'accessibilité à un loisir de qualité. Il concerte et représente les organismes nationaux de loisir.

ORIGINE

Le Conseil québécois du loisir a été constitué en corporation autonome en 1998 après avoir agi comme instance du Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec, mieux connu sous le nom de Regroupement Loisir Québec. Il y assumait la représentation et la concertation des organismes nationaux de loisir ainsi que le volet loisir de la mission de cette corporation. Il en fut ainsi de 1980 à 1998. Le Conseil québécois du loisir fut actif au sein du Regroupement sous les appellations de Commission de concertation intersectorielle (1980), Commission des présidents (1988), puis Conseil national du loisir associatif (1991). Le Regroupement Loisir Québec trouve par ailleurs ses origines historiques dans le Livre blanc sur le loisir (1979) qui incita la Fédération québécoise du plein air (1972) et la Confédération des loisirs du Québec (1969), dont les racines remontent à la Confédération otéjiste provinciale (1946), à se fondre en un seul organisme.

PRINCIPES

L'existence de la corporation, sa mission tout comme sa philosophie d'intervention, se fondent sur une série de faits et de principes.

Le loisir:

- Est un droit reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations-Unies (1948) et découle des droits fondamentaux reconnus tant au Canada qu'au Québec.
- Est un service social (1974) et une responsabilité provinciale (1978) reconnus dont les principes ont été précisés dans la Déclaration nationale sur les loisirs en 1987.
- Est essentiel au maintien et à l'accroissement de notre qualité de vie, au développement individuel et communautaire et à l'amélioration du fonctionnement de la société.

Le bénévole:

- Joue un rôle indispensable dans le développement du loisir et l'évolution de la société.
- Constitue un exemple de prise en charge de responsabilités communautaires et mérite d'être appuyé par tous les moyens.

- Aspire légitimement à la reconnaissance, à la formation, à l'appartenance et à la participation à la prise de décision.

L'association:

- Est un droit reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations-Unies (1948).
- Est l'expression du besoin des citoyens de se doter d'un cadre d'action autonome et démocratique assurant une continuité à leur action.
- Contribue à la création du capital social et conforte les attitudes démocratiques.

L'administration:

- S'assure du respect de la mission, définit les orientations stratégiques de la corporation et planifie la relève et la diversité du conseil d'administration.
- Adopte et met en application les règlements, politiques, codes, processus consultatifs, systèmes d'évaluation et de contrôle requis.
- Communique avec les membres, les intervenants et le public et met en place une équipe de gestion efficace.

La structure organisationnelle:

- Maximise l'offre de services en loisir et respecte les appartenances territoriales (locale, régionale, nationale).
- Favorise l'expression du potentiel et des énergies des bénévoles, du personnel, des membres et assure la transmission des connaissances.
- Permet le partage au sein d'une communauté d'intérêt et assure le maintien d'une vision commune et de standards nationaux.

INTERVENTIONS

Issu de la volonté des organismes nationaux de loisir du Québec de se doter d'une instance de concertation et de représentation, le Conseil québécois du loisir regroupe plus de 44 de ces organismes qui chapeautent quelques 130 organismes régionaux, 7 000 clubs locaux, 1 035 000 membres individuels et utilisateurs réguliers et plus de 135 000 bénévoles de toutes les régions du Québec. Le réseau fédéré est présent sur le territoire de 650 villes et municipalités et rejoint par ses activités quelques 3,5 millions de citoyens.

S'appuyant sur ce réseau d'associations et de bénévoles, l'un des plus imposant au Québec, le Conseil agit également et plus largement comme promoteur des bienfaits du loisir; contribue à son développement dans les secteurs culturel du loisir, plein air, scientifique, socio-éducatif et tourisme; se préoccupe de la formation en loisir et inscrit les interventions de ses membres dans les actions visant l'atteinte d'objectifs gouvernementaux relatifs aux clientèles (jeunes, personnes âgées, démunies, etc.) et à des domaines tels que l'action communautaire autonome, l'éducation, l'économie sociale, l'emploi, le tourisme et autres.

PARTENAIRES

Les premiers partenaires du Conseil sont ses membres, les organismes nationaux de loisir et par symbiose, le réseau constitué par les membres de ces derniers. D'autre part, assumant des responsabilités et mandats découlant du Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport (1997), deux ministères québécois entretiennent un partenariat étroit avec le Conseil, soit au premier chef, le Secrétariat au loisir et au sport qui est rattaché administrativement au ministère de la Santé et des Services sociaux, répondant gouvernemental en loisir et le ministère de la Culture et des Communications, chargé d'assurer le développement et l'accessibilité en matière de loisir culturel et de loisir scientifique.

Mais les partenariats avec les acteurs du loisir ne s'arrêtent pas ici. Le Conseil collabore également avec d'autres ministères et agences gouvernementales, en particulier avec Tourisme Québec. C'est également le cas avec d'autres organismes tels que les unités régionales de loisir et de sport, le Regroupement Loisir Québec, l'Association québécoise du loisir municipal et le Secrétariat à l'action communautaire autonome. Il agit également auprès de partenaires privés et au sein des organisations tels que le Comité aviseur de l'action communautaire autonome, le Chantier de l'économie sociale, Science pour tous, le Conseil de la philanthropie mais aussi des instances canadiennes et internationales comme l'Association canadienne des loisirs/parcs, le Regroupement des organisations nationales bénévoles, le Bureau international du tourisme social, l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (France) et le World Leisure and Recreation Association.

RECONNAISSANCE GOUVERNEMENTALE

Le Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport, adopté en 1997 a confirmé que *“...le Conseil québécois du loisir joue un rôle de concertation et de représentation à l'égard des organismes de loisir. Il lui accordera un soutien financier direct lui permettant de promouvoir et de valoriser les bénévoles et l'organisation du loisir, de réaliser des projets et des événements pour ses membres, ainsi que de mener des études et des recherches, par exemple des études d'impact économique dans le domaine du loisir”*.

MANDATS GOUVERNEMENTAUX

Le Secrétariat au loisir et au sport a confié au Conseil québécois du loisir des mandats dont les principaux sont:

- Affirmer la présence québécoise auprès des intervenants nationaux et internationaux du loisir.
- Développer les secteurs du loisir.
- Développer des programmes de formation à l'intention du personnel et des bénévoles des organismes de loisir et de sport.
- Promouvoir le loisir, ses valeurs et ses bienfaits.
- Réaliser des recherches sur le loisir, le bénévolat et le milieu associatif du loisir.
- Soutenir l'engagement des organismes dans les dossiers collectifs, nationaux et interministériels (action communautaire autonome, économie sociale, tourisme, etc.).

ENJEUX POUR LE MILIEU DU LOISIR

L'environnement social et économique québécois, au sein duquel se développe le loisir, a subi des mutations considérables au cours des dernières années. Ces changements ont des effets indirects importants sur le loisir et sur son organisation. Sans entrer dans le détail, il est permis d'observer parmi ces facteurs l'évolution du rôle de l'État, la récession économique, la mondialisation, le discours néo-libéral dominant, l'appauvrissement d'une partie croissante de la population, le métissage culturel, le vieillissement de la population, les problématiques affectant les jeunes et le marché de l'emploi, la place croissante des technologies et du secteur privé.

Les perspectives et les tendances observées apparaissent toutefois porteuses de certaines opportunités de “*réhabilitation*” de la place du loisir dans la société et les préoccupations gouvernementales. Ainsi, l'emphase actuelle sur les secteurs communautaires et bénévoles, le partenariat, le développement de l'économie sociale, l'entrepreneuriat et le dynamisme de nombreuses organisations de loisir, la nécessaire affirmation de l'identité culturelle, l'importance des structures démocratiques et de la responsabilisation des citoyens, l'importance et la performance de l'outil loisir dans l'action sociale préventive (en santé, auprès des jeunes, etc.) apparaissent comme des convergences favorables à une *nouvelle reconnaissance du loisir*.

Le défi des organismes de loisir, dans ce contexte, se trouve peut-être dans leurs capacités à œuvrer à la convergence des intérêts de leurs membres et bénévoles, des besoins urgents de la société et des objectifs étatiques. Il se trouve toutefois très certainement, dans celui de repositionner le loisir et son organisation associative dans une société en mutation comme créateur indispensable du capital social et de la qualité de vie.

1.2 LES ORGANISMES NATIONAUX DE LOISIR

Afin de rendre justice à ces organismes qui sont fréquemment multidisciplinaires, multicientèles, multisectoriels ou multiprogrammes, il convient de bien comprendre qu'ils s'inscrivent, à part entière, dans l'environnement social et économique québécois. C'est pourquoi, on trouvera ces organismes réunis dans le cadre de problématiques ou de projets de nature environnementale, éducative, touristique, culturelle, scientifique ou sociale.

Il ne s'érigent pas en système autarcique. Ils entretiennent des relations avec des organismes affinitaires dans une perspective d'échanges fructueux, au profit de leurs organisations, de leurs membres et des citoyens et citoyennes qu'ils desservent par leurs activités.

On ne sera donc pas surpris de les retrouver au Sommet du Québec et de la Jeunesse, aux États généraux de l'Éducation, actifs à la Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire, impliqués dans le débat public sur l'énergie au Québec ou agissant avec des partenaires de tous les horizons par exemple lors de la Semaine nationale de la famille.

LES MEMBRES DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR

Alliance des chorales du Québec
Association des camps du Québec
Association des cinémas parallèles du Québec
Association des jeunes ruraux du Québec
Association québécoise de loisir pour personnes handicapées
Association québécoise de promotion du tourisme socio-culturel
Association québécoise des groupes d'ornithologues
Association québécoise des loisirs folkloriques
Association québécoise du théâtre amateur
Cercles des jeunes naturalistes
Chantiers jeunesse
Conseil de développement du loisir scientifique
Créations Etc.
Environnement JEUnesse
Fédération de l'Âge d'Or du Québec
Fédération des agriculteurs du Québec
Fédération des associations musicales du Québec
Fédération des astronomes amateurs du Québec
Fédération des familles-souches québécoises inc.
Fédération des harmonies du Québec
Fédération des loisirs-danse du Québec
Fédération des sociétés d'histoire du Québec
Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec
Fédération québécoise de camping et de caravanning
Fédération québécoise du canot et du kayak
Fédération québécoise de la marche
Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
Fédération québécoise de philatélie
Fédération québécoise des activités subaquatiques
Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs
Fédération québécoise des échecs
Fédération québécoise des jeux récréatifs
Jeunesse ouvrière chrétienne nationale
Kéroul (Tourisme pour personnes à capacité physique restreinte)
Les Clubs 4-H du Québec
Les Scouts du Québec
Loisir littéraire du Québec
Mouvement québécois des camps familiaux
Québec à cheval
Radio amateur du Québec
Secondaire en spectacle
Société des fêtes et festivals du Québec
Société québécoise de spéléologie
Tourisme jeunesse
Vélo Québec

LE RÉSEAU QUALITÉ DE VIE

"Qualité de vie: à tout considérer, c'est sans doute ce qui traduit le mieux l'ensemble des résultats positifs qu'une société peut attendre de sa décision de faire sa place au loisir. Du moins est-ce l'espoir que nourrissent tous ces citoyens et tous ces groupes en quête d'un mieux-vivre et d'un mieux-être et qui ont misé pour cela sur la qualité de l'emploi de leur temps libre" pouvait-on lire dans le Livre blanc sur le loisir (1979).

Les organismes nationaux de loisir et leurs réseaux sont, en effet, de très importants intervenants dans le maintien de cette qualité de vie. Ils ont développé une expertise unique ainsi que plusieurs services exclusifs et essentiels. Ces services, caractérisés par la qualité, l'accessibilité et la sécurité, sont destinés à leurs membres, mais également aux autres intervenants en loisir et à la population. Ils sont par ailleurs le plus souvent complémentaires aux actions entreprises par les autres partenaires du loisir.

Ils assument diverses fonctions. Ce sont:

- La **concertation** qui est la raison d'être, la réponse immédiate à un besoin du milieu associatif. Lieu de convergence et de rencontre des intérêts régionaux et locaux, la fédération suscite des projets, entretient une vision commune et organise la mise en commun de ressources. Pour agir de façon efficace et démocratique, la concertation est essentielle au réseau fédéré du loisir.
- La **formation** qui est dispensée partout au Québec, de l'initiation au perfectionnement, répondant aux besoins des administrateurs, des bénévoles, des animateurs autant que des pratiquants, cette formation sur mesure constitue une action capitale. De plus, il est unanimement reconnu que la formation répond à un besoin fondamental des bénévoles. Comprendre le processus de formation en application dans le réseau fédéré, c'est imaginer une chaîne sans fin de transmission de connaissances qui permet l'existence d'un loisir de qualité, accessible et sécuritaire.
- La **promotion et l'information** diffusées par les organismes à travers un réseau qui rejoint plus d'un million de membres et usagers réguliers et quelques millions de pratiquants occasionnels, de visiteurs et de spectateurs.
- La **sécurité** puisque certaines activités présentent des risques. C'est le cas entre autres de plusieurs activités de plein air. Ils sont inhérents aux milieux de pratiques, aux comportements des adeptes ou aux techniques requises pour la pratique. D'autres activités impliquent un souci constant de sécurité dû à la clientèle qu'elles rejoignent (jeunes, personnes handicapées, etc.), aux infrastructures qu'elles nécessitent (camps, auberges, etc.) ou au grand nombre de personnes qu'elles regroupent (événements, manifestations, etc.).
- Le **développement des connaissances**. Ces organismes sont des carrefours de connaissances et d'expériences émanant d'échanges avec leurs membres mais aussi avec des organismes canadiens et étrangers. Ils sont souvent le point de ralliement de spécialistes créant un lieu unique d'expertise.
- La **reconnaissance** de l'action méritoire qui est à l'image de la diversité des motivations et des valeurs véhiculées par le loisir. Peu médiatisée, puisque rarement empreintes de sensationnalisme, on souligne par des prix et des honneurs des réalisations personnelles ou collectives. L'excellence en loisir est souvent le reflet d'un ensemble de réalisations plutôt que l'expression d'un exploit ou d'un classement hiérarchique.

UNE PARTICIPATION AU NIVEAU INTERNATIONAL

Pour diverses raisons historiques et structurelles, la majorité des fédérations québécoises de loisir agissent directement sur la scène internationale, portant de ce fait et sans intermédiaire l'image du Québec à l'étranger. Il s'agit, en effet, d'une situation distinctive du réseau fédéré du loisir par rapport au réseau fédéré sportif qui est assujéti dans un modèle classique où la représentation internationale est canadienne.

Elle s'expliquerait par une tradition ou une culture propre à l'activité, un formalisme moins rigoureux entre les divers pays et organisations, ou comme résultat des actions novatrices de certains organismes québécois les plaçant parmi les leaders sur la scène internationale. D'autre part, il y a autant de représentants québécois aux conseils d'administration des organismes internationaux qu'à ceux des organismes canadiens. Toutes ces situations confirment que l'organisation du loisir repose, dans bien des cas, sur une logique de coopération, transcendant fréquemment les notions de politiques liées à la territorialité (locale, régionale, provinciale, nationale et internationale).

1.3 LE RÉSEAU FÉDÉRÉ DU LOISIR

On déplore avec récurrence dans la société actuelle, une tendance pour l'abandon de l'engagement social. L'implication des citoyens prend tournure d'exemples à soutenir et à promouvoir. La classe politique, en quête de solutions aux problèmes budgétaires gouvernementaux, découvre "l'État Partenaire en remplacement de l'État Providence". Dans le monde du loisir, on applique cette façon de faire depuis longtemps.

L'existence de ce capital humain indispensable, son maintien et son développement nécessitent des conditions qui constituent d'ailleurs l'assise de la Politique québécoise sur le bénévolat en loisir, lancée en 1987. L'une de ces conditions est l'existence de structures organisationnelles qui doivent assurer au bénévole la transmission des connaissances, la continuité de son action, le respect de son autonomie et le libre choix, l'implication réelle dans le processus décisionnel et une participation active à l'avancement d'une cause.

L'importance d'un cadre organisationnel adéquat est d'ailleurs renforcée par un sondage Léger et Léger, effectué en mars 1993. Il constate que: *“Le bénévolat organisé, c'est-à-dire le bénévolat résultant de l'engagement dans un organisme, est le plus populaire avec deux tiers des bénévoles actifs”. Une confirmation supplémentaire de la justesse du choix et de la prétention des citoyens que leurs organismes “traduisent la volonté de rationaliser, d'uniformiser et de partager leurs compétences, leurs expériences et services à l'échelle provinciale” (MLCP, 1991).*

Complémentarité des actions, proximité des besoins, souplesse des structures et contrôle démocratique sont des caractéristiques fondamentales de ces organisations de bénévoles en loisir. Avec des ressources limitées et un soutien étatique modeste, elles réalisent des performances qui relèvent parfois de la magie.

La création des réseaux en loisir correspond à une volonté claire de mener une action cohérente et efficace. Elle se base sur une mise en commun de ressources afin de diminuer certains frais et ce, dans un cadre de partage de valeurs, de convictions et d'intérêts propres à l'action communautaire autonome. Les composantes du réseau fédéré maintiennent ouverts des canaux s'inscrivant dans des préoccupations plus vastes (environnement, santé, éducation, culture, etc.). Elles offrent des services polyvalents constamment mis à jour dû à leur proximité avec leurs clientèles et leurs membres. Elles adoptent et développent leurs structures selon des besoins exprimés.

Le succès de la prise en charge du loisir par les organismes de citoyens, bien décrit par les Livre vert (1997) et Livre blanc sur le loisir (1979), documents de grande valeur et toujours d'actualité, est le résultat de l'engagement de milliers de bénévoles modestement soutenus par l'État. Ils méritent le plus grand respect.

2.0 LE DOMAINE DU LOISIR

Tous conviennent que le loisir et la qualité de vie sont devenus indissociables dans nos sociétés modernes. Malheureusement, trop souvent opposé au travail, il est à ce point omniprésent dans notre quotidien que l'on en oublie fréquemment l'importance et la valeur. Le temps libre, le temps à soi est à ce point intégré à notre mode de vie que nos jeunes en ont fait un droit acquis. *“Le loisir constitue une trame majeure de l'existence des jeunes pour laquelle il faut savoir être attentif, reconnaître sa valeur et y accorder priorité”* pouvait-on lire dans le Rapport du Chantier *Élargir notre ouverture sur le monde* à l'occasion du Sommet du Québec et de la Jeunesse.

Chaque individu et chaque collectivité trouvent dans ce champ social, un apport significatif en matière de formation, de santé, de sociabilité et d'ouverture sur le monde mais plus immédiatement sur leur monde. Le loisir est reconnu comme une véritable école de vie et un véhicule de valeurs positives. Ses contributions à l'éducation comme au maintien du tissu social et de l'identité culturelle ainsi qu'à l'intégration des communautés culturelles, ont été maintes fois démontrées au point d'obtenir reconnaissance dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme et au même titre que la santé et l'éducation.

Le loisir a également des retombées économiques considérables. Ainsi, les études gouvernementales ont démontré que les dépenses en loisir représentent 5,3 % du produit intérieur brut (PIB) du Québec, maintiennent plus de 130 000 emplois et assurent des retombées fiscales de 2 milliards de dollars pour les gouvernements québécois et canadien. Par ailleurs, il est reconnu que pour chaque dollar investi en soutien au milieu associatif du loisir, celui-ci en génère neuf, en plus de mobiliser des milliers de bénévoles dont la contribution s'évalue en centaines de millions de dollars.

2.1 LE LOISIR : UN DROIT DE LA PERSONNE

- En 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaît, dans sa Déclaration universelle des droits de l'homme, que *"tout homme a droit au repos et au loisir"*.
- En 1966, la même Assemblée affirme: *"le droit de toute personne au meilleur état possible de santé physique et mentale, à l'éducation, ainsi que le droit de participer à la vie culturelle et de bénéficier du progrès scientifique"*. (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels).
- En 1967, *"tout homme a droit au loisir"* proclame la Charte du loisir de l'Association internationale de récréation.
- En 1967, le ministre d'État à l'Éducation du Québec déclare que: *"Le gouvernement doit agir de façon efficace dans le but de reconnaître et de faire respecter le droit de tous les Québécois à des loisirs qui les aideront à mieux s'intégrer à leur civilisation"*.
- En 1976, le Canada, avec l'appui de toutes les provinces, a ratifié la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels qui faisaient de lui le responsable du respect du droit aux loisirs.

- Au Canada, pays qui a ratifié les droits internationaux aux loisirs, la déclaration de la Rencontre des ministres du loisir, tenue à Edmonton en 1974, précise “..cette conférence reconnaît que le loisir est un service social au même titre que la santé et l'éducation...”.
- En octobre 1977, le Livre vert sur le loisir au Québec affirme que “Le loisir ne doit être un privilège ni de classe, ni d'âge, ni de sexe. Il est un droit pour tous, au même titre que le travail, l'éducation et la santé”.
- En 1979, le Livre blanc sur le loisir au Québec indique “En reconnaissant ici le droit de tous au loisir, le gouvernement n'a pas l'intention de consacrer quelque école de pensée que ce soit. Il entend seulement affirmer son choix très net pour l'amélioration de la qualité de la vie et son respect intégral des dynamismes créateurs des personnes et des groupes, ceux-là même dont le loisir constitue un point privilégié de jaillissement”.
- La confirmation de l'importance de ce service social réapparaît en 1987 à Québec lors de l'adoption, par les ministres provinciaux du loisir, de la Déclaration nationale sur les loisirs qui précise que “Le loisir est un service social au même titre que la santé et l'éducation et ses finalités sont: l'appui au développement individuel et communautaire et l'amélioration de la qualité de vie et du fonctionnement de la société”.

En 1993, une correspondance ministérielle spécifie que : “ *..ce droit au loisir découle des droits fondamentaux reconnus tant au Canada qu'au Québec.*”. Le lien étroit entre le droit au loisir et plusieurs droits fondamentaux en renforce la reconnaissance. C'est le cas de la Déclaration canadienne des droits (1980) et de la Charte des droits de la personne du Québec (1975).

Dans plusieurs pays, dont la France et les États-Unis, le loisir est également considéré comme un droit. Ainsi, les préambules de la Constitution française promulgués dans l'histoire récente, affirment que la Nation garantie à tous des loisirs. Aux États-Unis, l'article XI de la Déclaration des droits et des obligations de la personne précise que *"tous les individus ont droit à des temps libres, à des loisirs sains et à l'occasion de profiter de ces temps libres pour en tirer un bienfait spirituel, culturel et physique"*.

LE LOISIR : UN BESOIN RECONNU

Malgré les récessions, le poste de dépenses loisirs des familles québécoises a toujours été retenu comme prioritaire. Même pour les personnes en difficultés, le loisir est considéré comme essentiel et fait partie des besoins au même titre que le logement, l'alimentation, etc.

Un sondage effectué en 1996 confirmait que pour plus de 85 % des personnes interrogées en moyenne:

- Les loisirs aident à prévenir les problèmes de santé;
- Les loisirs aident à prévenir les comportements antisociaux comme la délinquance, la consommation de drogue, le vandalisme et la criminalité;
- Les loisirs aident à protéger les individus contre l'isolement;
- Les loisirs améliorent la qualité de vie;

- Les loisirs rapportent des bénéfices à l'ensemble de la société;

Le loisir est un droit pour toutes les catégories de citoyens et citoyennes.

2.2 L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME EN LOISIR CULTUREL, DE PLEIN AIR, SCIENTIFIQUE, SOCIO-ÉDUCATIF ET TOURISTIQUE

L'action communautaire autonome en loisir existe dans une diversité de domaine et il est important de rappeler la valeur de cette contribution. L'action des organismes du milieu du loisir s'identifie aux caractéristiques de l'action communautaire autonome telles que définies en 1996 concernant la nature, les principes, le mode de fonctionnement, la reconnaissance d'une identité propre, de l'autonomie et du financement.

Le loisir est un instrument de solidarité, un lieu d'intégration dont tous reconnaissent les incidences sur le tissu social. Une foule d'études réalisées au cours des dernières années, dont *Le catalogue des avantages des parcs et des loisirs* ont clairement démontré que les loisirs:

- créent des communautés solides;
- développent la fierté collective;
- favorisent l'harmonie ethno-culturelle;
- réduisent les comportements anti-sociaux;
- représentent un instrument d'éducation aux valeurs reconnues;
- offrent des retombées individuelles positives (respect, épanouissement, santé, développement de soi, etc.) qui rejaillissent sur la communauté.

Les fonctions sociales du loisir sont d'ailleurs reconnues et peuvent être comprises sous plusieurs angles. Afin d'illustrer comment le loisir s'inscrit dans l'action communautaire autonome, citons un extrait du Livre blanc sur le loisir (1979): «*Le loisir est un élément important de développement social. Occasion de rencontres et d'échanges, le loisir favorise au plus haut point l'éclosion des solidarités et du sentiment d'appartenance.Plus spécifiquement le monde du loisir a été et continu d'être pour plusieurs l'occasion d'expérimenter des types inédits de comportements et de rapports sociaux. Qu'on pense par exemple à la signification sociale de certaines formes de bénévolat et à l'impact que ces modèles d'engagement social ont pu avoir dans de nombreux groupes communautaires.*»

Plus récemment, Lucie Fréchette, professeure et chercheure à l'Université du Québec à Hull, expliquait comment le loisir s'inscrivait dans une démarche d'empowerment : «*les organisations de loisir produisent du lien social.... L'expérience de l'action solidaire et de la réussite de projets dont ils profitent des retombées situent les membres des organismes de loisir dans une démarche d'empowerment dans son sens le plus large, gagner du pouvoir sur sa vie et pouvoir organiser son milieu de vie. Bref devenir un citoyen de plus en plus actif. C'est ainsi que les milieux de loisir contribuent à la vie politique, au sens de bâtir la cité...*»

La contribution du loisir à la démocratie et au développement de la citoyenneté a été citée par le Conseil supérieur de l'Éducation dans son rapport Éduquer à la citoyenneté en mentionnant que: *«Qu'il s'agisse de l'éducation populaire dans son rôle à l'égard des exclus et des démunis ou de la vie associative en général, dont la diversité des activités et des missions illustre le pluralisme des sociétés contemporaines, il se fait dans ces organisations une éducation concrète à la citoyenneté, souvent une éducation aux droits de chacun, selon un principe voulant que les droits qui ne sont pas exercés risquent de disparaître. Les organismes du mouvement associatif constituent des lieux par excellence d'apprentissage et d'exercice de la vie démocratique, autant pour les jeunes - les Maisons de jeunes, par exemple ou des regroupements comme le Mouvement des scouts et guides- que pour les adultes. Aussi le milieu éducatif est-il invité à considérer le mouvement associatif comme un lieu de formation à la vie démocratique, un partenaire dans le projet d'éducation à la citoyenneté.»*

Par ailleurs la Charte d'un Québec populaire affirme à l'article 32 que la démocratie doit s'exercer dans tous les lieux possibles. Dans le sens de la diversité de ces lieux, l'article 110 de cette Charte porte *sur la responsabilité des citoyennes et des citoyens d'assumer ensemble et démocratiquement une responsabilité à l'égard des activités scientifiques puisqu'elles sont indissociables des conditions de vie des êtres humains.* À cet égard, les nombreuses actions menées par les organismes de loisir scientifique sont éloquentes. Le Conseil de la science et de la technologie reconnaît l'apport du loisir scientifique en ces termes : *«Avec des moyens souvent très restreints et la bonne volonté d'un réseau de bénévoles, le Québec s'est doté, au fil des ans, d'un réseau associatif dynamique, de périodiques de qualité et d'événements pour la promotion de la science et de la technologie.»*

Qui d'autres que les organismes de loisir culturel agissent dans le sens de la démocratie culturelle? La ministre de la Culture et des Communications, madame Agnès Maltais, a en ce sens affirmé devant plus de 600 personnes : *«le loisir est un terrain fertile de solidarité sociale où l'on retrouve un très grand nombre de bénévoles. Le loisir ne fait pas que profiter de l'action bénévole, il la stimule. En effet, les personnes qui inscrivent à leur agenda des activités d'amateur à caractère artistique, scientifique ou sportif sont souvent celles qui acceptent de donner de leur temps pour des causes humanitaires ou sociales. De là à conclure que les personnes qui pratiquent une activité en amateur entretiennent un haut degré de responsabilité sociale, il n'y a qu'un pas que je franchis sans hésitation, croyez-moi.»*

Dans le secteur du tourisme, la mission des organismes de loisir touristique est en partie traduite dans les articles 1 et 3 de la Déclaration de Montréal, Pour une vision humaniste et sociale du tourisme qui a été adoptée par le Bureau internationale du tourisme social soit: *«Puisque ce droit est loin d'être un acquis mondial, la conquête des loisirs et du tourisme au service de l'homme doit se poursuivre et s'intensifier dans la voie tracée par le tourisme social, dont l'ambition première est l'accès aux loisirs touristiques pour tous. L'ambition d'un accès aux loisirs touristiques pour le plus grand nombre - et ce compris les familles, les jeunes et les personnes du troisième âge- engage nécessairement à la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion de tous ceux qui ont une culture différente, ont des moyens financiers limités, ont des capacités physiques restreintes ou habitent un pays en développement.»*

3.0 À PROPOS DE LA PROPOSITION DE POLITIQUE

3.1 LE FINANCEMENT

Au cours des dernières années, la société québécoise a fait face à des mutations, crises et tendances qui en altèrent certains modes de fonctionnement, voire certains fondements. La précarité des conditions de vie d'une partie de plus en plus importante de la population a suscité une augmentation très significative des ressources vers les actions curatives et urgentes. Celle-ci s'est effectuée concurremment à une stagnation ou un désengagement apparemment justifié par les difficultés budgétaires de l'État québécois dans des secteurs traditionnellement reconnus comme préventifs tel le loisir. Mieux-être et qualité de vie seraient dans ce cadre de réflexion, d'importances secondaires, la nécessité faisant loi, même s'il s'agit de caractéristiques fondamentales de la vie dans les pays occidentaux.

Cette situation semble avoir favorisé une reconnaissance et un soutien financier accru de l'engagement social des groupes actifs dans les domaines des services sociaux et de la santé. Il est à souhaiter que ces orientations n'entraînent pas la création d'un «*bénévolat social à deux vitesses*», l'un soutenu par l'État, l'autre pas; à la définition d'une échelle dans la valeur de l'engagement des citoyens basée sur la «*valeur des causes*».

D'importantes ressources ont été investies dans des programmes à caractère curatif s'inscrivant dans une perspective de gestion de crises successives plutôt que de modifications des comportements. À ce chapitre et sans être une panacée, le loisir pourrait avoir un apport plus significatif, tant par ses qualités que par ses retombées bénéfiques. Il s'agit ici de rechercher un meilleur équilibre entre les investissements de nature préventive et ceux de nature curative.

Après avoir connu des investissements gouvernementaux croissants dans la foulée du Livre blanc sur le loisir (1979), ceux-ci n'ont cessé de décroître pendant plus d'une décennie et ce, jusqu'à récemment. Au cours des vingt dernières années, l'investissement du gouvernement du Québec dans le développement du loisir, du sport et de l'activité physique est passé de près de 0,4 % de son budget global à environ 0,1 %; alors qu'en six ans, la responsabilité en loisir du Québec s'est retrouvée dans cinq ministères différents.

On ne s'étonnera pas, en pareil contexte, de l'instabilité des organismes dont les bénévoles et le personnel sont démobilisés et essouffés conduisant à une réduction des services et augmentation des coûts réduisant l'accessibilité. Parallèlement, des emplois sont coupés et les employés voient leurs conditions de travail se détériorer.

Cette situation de décroissance dans le financement du loisir ne correspond donc pas à l'augmentation de ressources dans ce domaine dont le document fait état.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LES PROPOSITIONS DE FINANCEMENT

Il est nécessaire que le financement de base couvrant l'ensemble des frais identifiés dans le document soit adéquat car il est pratiquement impensable que des bailleurs de fonds privés, cherchant la visibilité, soient intéressés à investir dans les activités liées au fonctionnement de base. Des réflexions en ce sens impliquant des gens d'affaires ont d'ailleurs déjà eu lieu en loisir. De plus, ce financement doit s'avérer suffisant pour que l'organisme puisse être en mesure réaliser sa mission, lui assurant aussi un niveau fonctionnel d'autonomie. La prépondérance du financement au fonctionnement de base est essentielle. Par la suite, l'organisme pourra exercer librement un choix sur l'offre de partenariat pour des projets ponctuels, des mandats ou pour fournir des services spécifiques.

Le ministère partenaire devra disposer de suffisamment de fonds pour assumer cette responsabilité? Ce n'est pas le cas actuellement pour les organismes de notre milieu qui, en fonction de leur domaine plus spécifique, assurent une partie de leur fonctionnement par diverses autres sources de financement. Le milieu du loisir ne souhaite pas la création d'un guichet unique pour tous les programmes dédiés à l'action communautaire autonome mais il serait tout de même approprié d'envisager un mécanisme et très certainement, une hausse des fonds affectés aux organismes qui permettrait de diminuer le temps et les ressources qui sont consacrés à la question du financement au détriment de la réalisation des activités liées à la mission de l'organisme.

Outre le niveau de financement, la question de la récurrence du financement de base au moins sur une période triennale doit effectivement être généralisée.

D'autre part, il serait intéressant que le financement de projets puisse être évalué non seulement sur des critères d'innovations et ponctuels, mais également pour leur potentiel de développement et leur caractère structurant, ce qui nécessitent un soutien au démarrage sur quelques années.

Tout en reconnaissant que les regroupements ont un rôle stratégique sur le plan de la représentation et comme porte-parole, ce qui fournit à l'État des interlocuteurs crédibles, issus d'une volonté démocratique des citoyennes et des citoyens, le projet de politique met de l'avant un mécanisme de financement qui aura comme conséquence de précariser ces organisations. La réflexion qui conduit à simplifier le niveau d'engagement des membres à la hauteur du coût de la cotisation est inappropriée. Il serait plutôt souhaitable de considérer davantage l'engagement des membres à la vie démocratique et associative. Par ailleurs, toutes les discussions à cet égard devraient avoir lieu avec les différents réseaux concernés.

La reddition de comptes et l'évaluation doivent être réalisées dans une perspective de soutien aux organisations et au rôle central qu'il occupe dans ce processus. Cette orientation découle de la reconnaissance de leur expertise notamment parce qu'ils sont les mieux placés, en fonction de leur proximité des populations et des milieux qu'ils desservent, pour répondre aux besoins et évaluer leurs interventions.

Par ailleurs, précisons que nous concevons que les organismes sont imputables à leurs membres et à leurs bailleurs de fonds. L'État étant à son tour imputable auprès de l'ensemble de la population.

3.2 LE PARTENARIAT

Le partenariat avec l'État en application dans le milieu du loisir depuis plus de vingt ans est très certainement une avenue à développer. Toutefois, notre pratique à l'égard de ce mode de relation avec l'État, nous démontre que les principes de base inhérents à la création d'un véritable partenariat sont trop souvent ignorés, ce qui entraînent beaucoup d'insatisfaction et d'incompréhension des bénévoles et des intervenants. En ce sens, bien que le projet de politique semble proposer un nouveau pacte, l'expérience acquise au fil des ans suscite bien des interrogations sur les améliorations anticipées au plan de l'application.

Par exemple, de l'analyse des décisions découlant de la tenue d'un grand nombre de consultations publiques qui ont eu lieu au cours des dernières années et auxquelles le milieu du loisir a participé, il appert que les mécanismes de consultation tiennent peu compte des avis et des caractéristiques des milieux de bénévoles dont la participation est souhaitée. Les commentaires les plus fréquemment recueillis auprès des bénévoles des organisations sont à l'effet que :

- les moyens disponibles dans les milieux bénévoles ne sont pas du même ordre que ceux de l'État et de certains partenaires consultés;
- les orientations initiales de l'État prédominent sur les avis recueillis;
- certains lobbies bien organisés, dotés de moyens et de liens politiques influencent fortement les décisions;
- l'appareil bureaucratique gouvernemental jouit d'une plus grande écoute ministérielle que les réseaux bénévoles;
- les processus consultatifs paraissent souvent conçus et gérés de façon à atteindre des résultats escomptés;
- les résultats obtenus lors des participations antérieures à des processus consultatifs sont à ce point faibles que les participations sont souvent perçues comme un «détournement d'énergie»; énergie qui serait plus utile sur le terrain.

À la lumière de ces commentaires et en comprenant que ceux-ci s'inscrivent dans un cadre partenarial plus global, il y a effectivement lieu de revoir certaines façons d'envisager la relation entre l'État et les organismes. Ces relations devraient s'articuler autour des caractéristiques et des besoins des organismes et des bénévoles qui y sont engagés soit :

- le respect de l'autonomie et du fonctionnement des organismes;
- la reconnaissance;
- l'appartenance;
- l'équité;
- la continuité;
- l'encadrement;
- la formation;
- la simplicité administrative.

Les bénévoles ne sont ni des employés de l'État, ni des clients mais plutôt des personnes en situation d'engagements libres et gratuits auxquels ne peuvent s'appliquer des grilles de normes et de critères universels.

La personne qui donne de son temps et de son énergie au développement d'un secteur d'action communautaire autonome contribue à l'amélioration de la qualité de vie. Elle mérite le respect et le soutien de l'État.

Par ailleurs, les spécificités sectorielles (loisir, santé, éducation, etc.) concernant tous les aspects relatifs à la reconnaissance, au financement, au développement et aux mécanismes de concertation doivent tenir compte de l'autonomie des organismes et de leur fonctionnement démocratique. Bien que sur l'aspect légal, l'autonomie soit une caractéristique intrinsèque des organismes, il appert que de grandes modulations existent au niveau de sa signification et qu'à cet égard, l'autonomie des organismes dans leurs relations avec l'État et ses représentants à différents niveaux, ne doit pas être considérée comme réellement comprise et comme un fait acquis.

La prémisse aux relations avec l'État devrait être à l'effet que les citoyens engagés au profit de la communauté sont la providence de l'État et non l'inverse...

LE SOUTIEN AU BÉNÉVOLAT

Quoi que très appréciée, la remise d'un prix ne peut palier au manque de ressource qui contraint un organisme à ne pouvoir fournir à ses bénévoles le soutien nécessaire. Les bénévoles ne peuvent accepter d'être sans cesse bousculés par des décisions externes et qu'on détourne constamment leurs énergies au profit d'activités qu'ils n'ont pas choisies. Le recrutement et le maintien des bénévoles dans un organisme requièrent une intervention soutenue et récurrente. Et ce n'est qu'à ce prix que les organismes pourront développer et maintenir une mobilisation significative des bénévoles.

Précisons qu'à l'instar du prix Hommage bénévolat-Québec, le milieu du loisir a également un Prix gouvernemental soit le Prix du bénévolat Dollard-Morin dont la responsabilité est confiée au Secrétariat au loisir et au sport.

3.3 LA RÉGIONALISATION

Dans l'ensemble de la proposition de politique, la question de la régionalisation est très présente lorsqu'elle n'est pas nommément préconisée comme mode d'intervention. L'intervention sectorielle est pratiquement absente puisqu'elle n'est à aucun moment présentée comme un mode d'intervention existant. Si à certains endroits le document souligne l'instauration de balises nationales, il neutralise un peu plus loin l'énoncé en ajoutant la prépondérance des choix régionaux.

Bien que la politique de soutien au développement local et régional induise des orientations, le projet de politique de l'action communautaire devrait veiller à respecter la dynamique du milieu qui, comme souligner précédemment, rejoint des bénévoles et des intervenants qui ne sont pas des employés de l'État. L'introduction de d'autres structures décisionnelles en région apparaît inopportun, entre autres dans le sens de l'objectif de simplification des mécanismes.

Le mécanisme de financement des regroupements et la volonté initiale de ne pas vouloir entendre les regroupements à la consultation sur la base de leur rôle de représentation et de privilégié, les audiences régionales pour la participation publique viennent renforcer les craintes soulevées par l'absence de reconnaissance de ce mode de fonctionnement dont se sont dotés démocratiquement un grand nombre de citoyens.

Les bénévoles du milieu du loisir ont réitéré leur choix de ce mode d'intervention en soulignant leur incompréhension à vouloir changer ce qui fonctionne bien. Les organismes du réseau sont présents dans toutes les régions administratives, dans les 96 municipalités régionales de comté et sur le territoire de plus de 650 municipalités.

Leur modèle d'intervention est :

- démocratique et responsabilisant;
- en lien direct avec l'utilisateur;
- très décentralisé;
- très efficace au plan de l'administration et des coûts;
- respectueux et stimulant pour les bénévoles;
- le reflet des réalités, particularités et acteurs des régions.

Le réseau du loisir est la traduction de la volonté d'implication et de concertation de citoyens à l'intérieur d'un cadre démocratique. Il existe, à l'intérieur de ces réseaux, une dynamique propre au milieu associatif en loisir, une façon de faire qui, en quelque sorte, transcende les notions de territorialité (locale, régionale, nationale). Il s'agit d'un *«système efficace d'intervention en région évitant les pertes d'énergie humaine et financière, dans le cadre d'une relation bipolaire entre les intervenants locaux/régionaux visés et le palier national. Les fédérations sont porteuses d'une réalité qui unit leurs membres autour d'une philosophie d'intervention qui inspire l'action quotidienne de chacun d'eux dans ses interventions locales et régionales. C'est au sein de sa fédération que le membre exploite tout son potentiel qui prendra bien sûr, une couleur différente selon le lieu et la région, mais qui demeurera guidé par le même esprit»*.

Le modèle le plus répandu, c'est l'organisme national qui entretient une relation directe avec les groupes locaux (centres communautaires, camps de vacances, camps familiaux, clubs et associations disciplinaires, etc.) et les membres individuels. Dans la plupart de ces organisations, la présence régionale se traduit par l'implantation de points de services, de répondants régionaux, de représentants régionaux aux conseils d'administrations des fédérations, etc.

3.4 NOS RECOMMANDATIONS

Nonobstant nos commentaires généraux sur divers aspects de la proposition de politique, nous souhaitons réitérer certaines de nos attentes à l'effet que :

- la politique ne soit pas une façon de redistribuer autrement les sommes déjà accordées. Nous demandons que l'adoption de la politique soit associée à une hausse du budget accordé aux organismes d'action communautaire autonome et ce, pour tous les secteurs;
- le financement de base de l'organisme et de sa mission a un caractère prépondérant et doit être suffisant afin d'assurer l'autonomie des organismes;
- soit généralisé le financement au fonctionnement sur une base minimalement triennale;
- le financement ad hoc (projets) puisse reconnaître des activités structurantes de développement qui nécessitent un soutien financier sur un moyen terme (3 à 5 ans).
- les regroupements soient reconnus et soutenus financièrement de façon adéquate pour la totalité de leurs rôles;

- des balises nationales soient maintenues dans l'allocation des fonds dédiés aux organismes;
- les critères et les mécanismes de reddition de comptes et l'évaluation des résultats soient élaborés en collaboration avec les organismes de regroupements dans le respect réel des acteurs concernés.
- la reconnaissance de l'intervention sectorielle comme un moyen que des milliers de citoyennes et citoyens se sont donnés et qu'à cet égard, la proposition de politique puisse positionner cette intervention en complémentarité avec l'approche territoriale dans un souci de préserver les dynamiques inhérentes au milieu communautaire autonome;
- de maintenir le niveau de préoccupation que doit avoir une politique gouvernementale, nous demandons que la section 2.8 soit retirée puisqu'elle relève davantage de la gestion interne d'un organisme et que l'amélioration des conditions de travail, quoi que très importante, est étroitement liée au niveau de financement de ce dernier.

CONCLUSION

Les bénévoles, les administrateurs, les travailleurs et les organisations ne demandent qu'à être mobilisés. Les prémisses à une telle entreprise et surtout à sa réussite sont à la fois simples et contraignantes, car faciles à négliger ou à contourner. Les voici :

- les processus démocratiques doivent être respectés;
- les engagements à l'égard des organismes et des bénévoles doivent être tenus;
- les initiatives et les contributions sociales, économiques et l'expertise des organismes doivent être promues;
- l'originalité des organisations doit être soutenue par des programmes souples et adaptés;
- le partage de responsabilités, pouvoirs et ressources doit être réel;
- un financement plus adéquat et récurrent devrait être assuré.

Somme toute, la confiance et le partage d'orientations communes doivent être quotidiennement au rendez-vous.

BIBLIOGRAPHIE

- Association canadienne des loisirs/parcs, *The benefits catalogue*, Gloucester, 1997, 222 pages.
- Bureau international de tourisme social, *Pour une vision humaniste et sociale du tourisme*, Déclaration de Montréal 1996, 31 pages.
- Comité aviseur du Secrétariat à l'action communautaire autonome, Actes de la rencontre nationale *Pour la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome*.
- Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, Rapport, *Entre l'espoir et le doute*, Montréal, 1996, 105 pages.
- Conseil de la santé et du bien-être, *Forum sur le développement social Rapport*, Québec, 1998, 140 pages.
- Conseil de la science et de la technologie, *Pour une politique québécoise de l'Innovation*, Québec, 1997, 73 pages
- Conseil supérieur de l'éducation, *Éduquer à la citoyenneté*, Rapport annuel sur l'État et les besoins de l'éducation 1997-1998, 110 pages.
- Fédération des parcs et des loisirs de l'Ontario, *Catalogue des avantages des parcs et des loisirs*, Ottawa, 1991, 100 pages.
- Groupe-conseil sur la politique culturelle du Québec, *Une politique de la culture et des arts*, 1991, 326 pages.
- Haut-Commissariat à la jeunesse aux loisirs et aux sports, *On a un monde à recréer, Le livre blanc sur le loisir au Québec*, Québec, 1979, 107 pages.
- *Ministère des Affaires municipales. Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport, 1997*
- Ministère des Affaires municipales, *La pratique des activités de loisir culturel et scientifique des Québécois*, Québec, 1995, 193 pages.
- Ministère des Affaires municipales, ministère de la Santé et des Services sociaux et des Régies régionales de la santé et des Services sociaux, Kino Québec, *Les jeunes et l'activité physique Situation préoccupante ou alarmante?*, 1998, 32 pages.
- Ministère de l'Éducation, *En vacances et à l'école. Les loisirs des élèves du secondaire*, Québec, 1994, 55 pages.
- Ministère du loisir de la Chasse et de la Pêche, *Politique sur le bénévolat en loisir*, Québec, 1989, 36 pages.
- Ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration, *Jeunesse Québec*, Plan d'action gouvernemental 1998-2001, 1998, 56 pages.

- Ministère de la Santé et des Services sociaux, *La politique de la santé et du bien-être*, Québec, 1992, 192, pages.
- Santé Québec, *L'activité physique de loisir au Québec*, Québec, 1996, 107 pages.
- Secrétariat de l'Assemblée des évêques du Québec, *Sortons le Québec de l'appauvrissement*, Montréal, 1994, 16 pages.
- Solidarité populaire Québec, *La Charte d'un Québec populaire*, Montréal, 1994, 32 pages.
- Tourisme Québec, *Pour donner au monde le goût du Québec*, Politique de développement touristique, 1998, 36 pages.